

# Conseil municipal de VERMENTON

*Séance du mardi 21 décembre 2021, 20<sup>h</sup>30*

Le 21 décembre 2021 le conseil municipal de la commune nouvelle de Vermenton, sur une convocation du 15 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Vermenton, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, maire de Vermenton.

Présents : Jean-Dominique FRANCK, Denis MAILLARD, Isabelle DELHOMME, Hervé RATON, Bérengère MARTINEZ, Patrice MONGEOT, Pierre GUILHAMOU, Béatrice MAUVAIS, Sébastien BORNOT, Laetitia GUILLEROT, Isabelle DUPLESSIS, Cédric SCHIFFMACHER, Benoit SERRIOT, Aurélien LEMAIRE,

Absents excusés : Thomas DEBIEF, Evelyne MORANGE, Fabienne MURIS-FAFIN, Aurélien COMPAROT, Catherine QUILLET

Pouvoir : Thomas DEBIEF à Isabelle DELHOMME, Evelyne MORANGE à Jean-Dominique FRANCK, Fabienne MURIS-FAFIN à Denis MAILLARD, Aurélien COMPAROT à Pierre GUILHAMOU

Secrétaire de séance:

Ordre du Jour :

1. *Réhabilitation du moulin du Parc des Iles: demandes de subvention*
2. *Questions diverses*

## Compte-rendu de la séance du 9 décembre 2021 :

Le compte-rendu est adopté à la majorité des présents (1 abstention).

### 1/ Réhabilitation du moulin du Parc des Iles : demandes de subvention : (délibération 2021/085)

Le maire expose que la demande de subvention auprès de la Région doit impérativement être déposée avant le 31 décembre pour pouvoir espérer bénéficier des 45 % d'aides du programme EFFILOGIS. Dans cet objectif il est nécessaire de délibérer sur un plan de financement prévisionnel.

Le maire propose de scinder le projet en trois tranches selon le plan de financement suivant en précisant que les honoraires du cabinet d'études devront être intégrés au montant global.

	DEPENSES			RECETTES			
	Montant HT	TVA	Montant TTC	Subventions			
Tranche 1 : bâtiment principal moulin dont honoraires du cabinet d'études	1 000 000.00 €	200 000.00 €	1 200 000.00 €	EFFILOGIS	45%	450 000.00 €	
				DETR	30%	300 000.00 €	
				F. PATRIMOINE	5%	50 000.00 €	
				COMMUNE	20%	200 000.00 €	
				Fonds propres/emprunt (+solde TVA)		203 152.00 €	
				FCTVA	16.404%	196 848.00 €	
<b>TOTAL tranche 1</b>	<b>1 000 000.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>1 200 000.00 €</b>			<b>1 200 000.00 €</b>	
Tranche 2 : bâtiment 1 dont honoraires du cabinet d'études	114 000.00 €	22 800.00 €	136 800.00 €	EFFILOGIS	45%	51 300.00 €	
				DETR	30%	34 200.00 €	
				COMMUNE	25%	28 500.00 €	
				Fonds propres/emprunt (+solde TVA)		28 859.33 €	
				FCTVA	16.404%	22 440.67 €	
<b>TOTAL tranche 2</b>	<b>114 000.00 €</b>	<b>22 800.00 €</b>	<b>136 800.00 €</b>			<b>136 800.00 €</b>	
Tranche 3 : bâtiment 2 dont honoraires du cabinet d'études	33 000.00 €	6 600.00 €	39 600.00 €	DETR	30%	9 900.00 €	
				COMMUNE	70%	23 100.00 €	
				Fonds propres/emprunt (+solde TVA)		23 204.02 €	
				FCTVA	16.404%	6 495.98 €	
<b>TOTAL tranche 3</b>	<b>33 000.00 €</b>	<b>6 600.00 €</b>	<b>39 600.00 €</b>			<b>39 600.00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 147 000.00 €</b>	<b>229 400.00 €</b>	<b>1 376 400.00 €</b>			<b>1 376 400.00 €</b>	

Tranche 1 : bâtiment principal : réhabilitation moulin-belvédère-rampe-cheminement

Tranche 2 : bâtiment 1 : réfection et aménagement espace de vie sociale

Tranche 3 : bâtiment 2 : réfection extérieure

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- *VALIDE le plan de financement prévisionnel sous réserve d'obtention des subventions, de l'emprunt (au meilleur taux et dans un niveau d'endettement acceptable) et des fonds récoltés*

- *DECIDE de solliciter l'aide Effilogis de la Région à hauteur de 45% pour les tranches 1 et 2*

- *DECIDE de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR à hauteur de 30 % pour les trois tranches*

- *DECIDE de solliciter et de conventionner avec le Fondation du patrimoine pour la tranche 1*

- *DIT que les crédits seront inscrits au budget*

*Adopté à l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0)*

## **2/ Questions diverses :**

### **Tour de table :**

Pierre GUILHAMOU évoque la situation dangereuse de la maison en ruine au 85 Grande Rue à SACY et souhaite savoir où en est le dossier.

Le propriétaire n'ayant pas tenu ses engagements de sécurisation un nouveau courrier, cette fois de mise en demeure, va lui être adressé.

Cédric SCHIFFMACHER, tient à féliciter les employés du camping ainsi que les services municipaux, puisque le camping de Vermenton a reçu le 1er prix des campings fleuris de l'Yonne.

Hervé RATON remercie le cabinet UBIK, et particulièrement Sébastien BELLOLI pour le travail réalisé sur le projet du moulin et ce avec des délais très courts.

Isabelle DELHOMME, évoque le bon déroulement de la distribution des cadeaux de Noël, et déplore qu'1/3 des familles concernées ne se soient pas déplacées.

Patrice MONGEOT, nous rend compte des deux journées de plantations d'arbres. Le projet situé au niveau des jardins familiaux a été réalisé avec l'école élémentaire et le collège en partenariat avec nos Services Techniques. Le résultat est très satisfaisant.

*La séance est levée à 21h10*